

ASSOCIATION AMIS SUISSE VILLAGES DOGONS, GENEVE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES

Exercice 2022

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire des membres de
l'Association Amis Suisses Villages Dogons

Mesdames, Messieurs,


En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association Amis Suisses Villages Dogons, Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité Directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant des fonds propres de CHF 18'653.00, ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Comtesas + Gerficom SA



Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 17 avril 2023

FG/as/13 ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 216'192.00, compte de résultat, annexe)



Bilan
Au 31 décembre 2022
En francs suisses

ACTIFS	<i>Note</i>	2022	2021
Actifs circulants			
Liquidités		215 549	112 017
Charges payées d'avance		291	510
Produit à recevoir		352	579
Total actifs circulants		216 192	113 105
TOTAL ACTIFS		216 192	113 105
PASSIFS			
Fonds étranger court terme			
C/c Djeguimé Antandou Moise		9 383	7 248
Charges à payer		5 754	1 512
Total fonds étrangers court terme		15 137	8 760
Fonds affectés			
Fonds affecté projet hydraulique II		13 246	44 378
Fonds affecté projet leaders féminins		67 053	30 625
Fonds affecté projet capacités paysannes		102 103	26 250
Total fonds affectés		182 402	101 253
Fonds propres			
Résultats reportés		3 092	-1 549
Résultat de l'exercice		15 561	4 641
Total fonds propres		18 653	3 092
TOTAL PASSIFS		216 192	113 105



REVENUS	<i>Note</i>	2022	2021
Revenus affectés			
Fédération Genevoise de Coopération (FGC)		445 412	218 650
Frères de nos Frères (FdnF)		–	65 000
Fondation d'Aide à l'Enfance et au Tiers-Monde (FAETM)		65 000	–
Total revenus affectés		510 412	283 650
Revenus non affectés			
Dons privés non affectés, cotisation membres		6 200	2 650
Autres revenus		22	18
Total revenus non affectés		6 222	2 668
TOTAL REVENUS		516 634	286 318
CHARGES			
Charges des projets			
Charges projet leadership féminin		-122 144	–
Charges projet Eau et Assainissement (Hydraulique Villageoise)		-132 787	-163 178
Charges projet agricole vallée du Sourou		-110 531	-39 283
Total charges directes de projets		-365 462	-202 461
Charges de fonctionnement			
Salaires et charges sociales		-17 325	-17 157
Charges de locaux		-8 700	-9 415
Frais de participation et cotisation FGC		-4 754	–
Frais de bureau, port, cotisation, informatique, AG, communication		-4 482	-2 344
Télécommunications		-1 867	-2 240
Honoraires fiduciaires, révisions, juridiques		-5 127	-5 668
Frais de voyage et de repas		-8 868	-4 060
Charges sur exercices antérieurs		-2 367	–
Frais bancaires		-972	-241
Total charges de fonctionnement		-54 462	-41 126
TOTAL CHARGES		-419 924	-243 586
RESULTAT NET AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTES		96 710	42 732
Attribution au fonds affectés		-510 412	-283 650
Utilisation des fonds affectés sur le terrain		365 462	202 461
Utilisation des fonds affectés pour les frais de gestion		63 802	43 098
RESULTAT NET		15 561	4 641



Tableau de variation des Fonds affectés
Au 31 décembre 2022
En francs suisses

2022	Solde au 1.1.2022	Attribution	Utilisation frais terrain	Utilisation frais de gestion	Transferts	Solde 31.12.2022
Fonds affectés						
Fonds affecté projet hydraulique II	44 378	116 177	-132 787	-14 522	-	13 246
Fonds affecté leaders féminins	30 625	181 225	-122 144	-22 653	-	67 053
Fonds affectés capacités agricoles	26 250	213 010	-110 531	-26 626	-	102 103
Total fonds affectés	101 253	510 412	-365 462	-63 801	-	182 402
Fonds propres						
Résultats reportés	-1 549	-	-	-	4 641	3 092
Résultats de l'exercice	4 641	15 561	-	-	-4 641	15 561
Total fonds propres	3 092	15 561	-	-	-	18 653

2021	Solde au 1.1.2021	Attribution	Utilisation frais terrain	Utilisation frais de gestion	Transferts	Solde 31.12.2021
Fonds affectés						
Fonds affecté projet agricole II	5 205	39 400	-39 283	-5 323	-	-
Fonds affecté projet hydraulique II	57 956	179 250	-163 178	-29 651	-	44 378
Fonds affecté leaders féminins	-	35 000	-	-4 375	-	30 625
Fonds affectés capacités agricoles	-	30 000	-	-3 750	-	26 250
Total fonds affectés	63 162	283 650	-202 461	-43 098	-	101 253
Fonds propres						
Résultats reportés	40 114	-	-	-	-41 662	-1 549
Résultats de l'exercice	-41 662	4 641	-	-	41 662	4 641
Total fonds propres	-1 549	4 641	-	-	-	3 092



1. Présentation

« ASVD » est une association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est situé au 20, rue Muzy, 1207 Genève.

Elle a notamment pour but de :

- développer et de créer des structures socio-économiques et culturelles au profit des populations du Pays Dogon et plus particulièrement celles du secteur de peuplement du village Niamia au Mali.
- favoriser des échanges culturelles entre les communautés suisses et maliennes.

2. Composition du comité

Président (ad interim) :	M. Claude CALAME
Secrétaire :	M. Olivier STARKENMANN
Membre :	Mme Sylvie GARAMA
Membre :	Mme Aminata KASSAMBARA
Membre à titre consultatif :	M. Antandou DJEGUIME

3. Organe de révision

L'Organe de révision est la Fiduciaire Comtesas & Gerficom.

4. Parties liées

Les partenaires terrains, l'Association Niamia Benkadi et l'Association OMAFES, sont considérés comme des parties liées.

5. Principes comptables

a. Principes pour la comptabilisation et la préparation des états financiers

Les états financiers de l'Association Amis Suisses Villages Dogons ont été établis conformément aux statuts et aux dispositions applicables du Code des obligations et aux recommandations relatives à la représentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

b. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

c. Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

d. Débiteurs

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale, sur la base des factures émises par l'association pour des prestations réalisées à la date de bouclement

e. Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

f. Revenus et charges

Les revenus et les charges sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

g. Dons et subventions

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'association.

h. Fonds affectés

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à une restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique "fonds affectés" par la comptabilisation d'une "charge d'attribution aux fonds affectés". Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une "utilisation de fonds affectés".

i. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

6. Autres informations

	2022	2021
Événements postérieurs à la date de bilan	Néant	Néant
Engagement conditionnel	Néant	Néant
Cautionnement et sûretés en faveur de tiers	Néant	Néant
Dettes envers les institutions de prévoyance (hors cotisations courantes)	Néant	Néant
Engagements résultant de contrats de leasing	Néant	Néant
Montant provenant de la dissolution de réserves latentes	Néant	Néant